

# **FESTIVAL INTERNA- TIONAL<sup>DU</sup> FILM POLITIQUE CARCASSONNE**

## **RÈGLEMENT INSCRIPTION DES FILMS FICTIONS ET DOCUMENTAIRES**

**Festival International du Film Politique de Carcassonne  
15 au 19 janvier 2026**

### **Préambule**

La huitième édition du Festival International du Film Politique de Carcassonne se déroulera du 15 au 19 janvier 2026 à Carcassonne.

Le Festival est organisé par l'association CinéBastide, en partenariat avec des organisations institutionnelles et le soutien de structures privées.

Les films inscrits au festival seront visionnés par les membres du comité de sélection.

## SOMMAIRE

<b>1. Éligibilité aux inscriptions</b>	<b>3</b>
1.1.Sujets	3
1.2.Format et durée	3
1.3.Langues	3
1.4.Année de production, date de sortie et exclusivité	3
1.5.Liens et copies fournis au comité de sélection	3
<b>2. Dépôt des candidatures et frais d'inscription</b>	<b>4</b>
2.1.Dates d'inscriptions des films aux comités de sélection	4
2.2.Communication pour les films sélectionnés	4
2.3.Tarif des inscriptions	4
<b>3.Catégories de programmation</b>	<b>4</b>
3.1.Catégories	4
3.2.Format et durée d'éligibilité aux catégories	5
<b>4.Palmarès et jurys</b>	<b>5</b>
4.1.Palmarès	5
4.2.Composition des jurys	6
<b>5.Communication et accompagnement des œuvres</b>	<b>6</b>
5.1.Communication en cas de sélection	6
5.2.Communication des films lauréats	6
5.3.Accompagnement des films par les équipes	6
5.4.Dispositions spécifiques aux films en compétition	7
<b>6.comités et modalités de sélection</b>	<b>7</b>
6.1.Comité de sélection long-métrages (fictions)	7
6.2.Comité de sélection long-métrages (documentaires)	7
6.3.Comité de sélection court-métrages	7
6.4.Modalité de sélection	7
7.Conditions techniques en cas de sélection	8
7.1.Format des copies	8
7.2.Transport des copies	8
7.3.Sous-titrage et encodage	8
7.4.Conditions de projection	8
<b>8.Dispositions diverses</b>	<b>8</b>
<b>9.Acceptation du règlement</b>	<b>9</b>

# 1. Éligibilité aux inscriptions

## 1.1.Sujets

Le festival définit le cinéma politique comme le cinéma qui questionne les enjeux politiques de nos sociétés. Les films peuvent donc aborder les régimes politiques, les sujets économiques, environnementaux, sociaux, de droits humains ou encore de guerre ou de sécurité. Le cinéma politique met ces questions au cœur de ses scénarios.

## 1.2.Format et durée

Les critères de format sont déterminés en fonction des catégories de sélection. Cf article 2.2

## 1.3.Langues

Pour être éligible, le film doit être en langue française ou sous-titré en français ou en anglais. Si le film est sélectionné, il doit être livré avec :

- VO en français avec sous-titres en anglais intégrés dans la copie,
- VO en langue étrangère avec sous-titres en français et en anglais intégrés dans la copie ou fournis séparément en format SRT.

## 1.4.Année de production, date de sortie et exclusivité

Seuls les films dont la date de sortie dans les salles française ou de diffusion (TV, plateformes, ...) est ultérieure au 15 janvier 2026.

Seuls les films ayant été produits en 2023, 2024 ou 2025 sont éligibles à l'édition 7 du festival (excepté sélection scolaire).

Le festival ne réclame pas d'exclusivité territoriale ou nationale sur les avants-premières.

## 1.5.Liens et copies fournis au comité de sélection

Afin de valider l'inscription d'un film, un lien privé ou une copie du film doit être livré au festival. Ce lien doit durer 30 jours et **permettre à 9 membres du comité de découvrir l'œuvre inscrite**.

L'ayant droit s'engage, en cas de demande de la part de la direction du festival, à fournir un nouveau lien à destination des membres du comité de sélection, du service presse du festival ou tout autre membre interne au festival nécessitant un visionnage du film.

## **2. Dépôt des candidatures et frais d'inscription**

### **2.1. Dates d'inscriptions des films aux comités de sélection**

Les inscriptions se déroulent jusqu'au lundi 3 novembre 2025 23h59.

Les films reçus ultérieurement à cette date ne seront pas soumis aux comités de sélection.

### **2.2. Communication pour les films sélectionnés**

L'ayant droit qui a inscrit un ou plusieurs films sera informé des décisions du comité de sélection au plus tard le 15 novembre 2025 par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.

En cas de non-réponse sous 72h à l'annonce de la sélection d'un film, le comité de sélection pourra décider du retrait du film de la sélection

La sélection finale du festival est réalisée entre le 3 novembre et le 15 novembre 2025.

### **2.3. Tarif des inscriptions**

Chaque inscription nécessite le règlement de la somme de 20€, non-remboursable.

## **3. Catégories de programmation**

### **3.1. Catégories**

Cinq catégories composent la sélection du festival :

- Une sélection officielle longs-métrages fictions, en compétition, composée d'au moins 5 œuvres
- Une sélection officielle longs-métrages documentaires, en compétition, composée d'au moins 5 œuvres.
- Une sélection officielle courts-métrages, en compétition, composée d'au moins 4 œuvres.
- Une sélection de longs-métrages de fictions et de documentaires hors-compétition
- Une sélection scolaire composée de 5 à 7 longs-métrages

Le festival se réserve la liberté de proposer de nouvelles catégories lors de la composition de la programmation.

## 3.2.Format et durée d'éligibilité aux catégories

- Longs-métrages documentaires en compétition :
  - *Plus de 60 minutes*
- Longs-métrages de fiction en compétition :
  - *Plus de 60 minutes*
- Courts-métrages en compétition :
  - *Moins de 15 minutes*
- Longs-métrages hors-compétition :
  - *Plus de 60 minutes*

## 4.Palmarès et jurys

### 4.1.Palmarès

- Tous les films :
  - *Prix du public longs-métrages documentaire*
  - *Prix du public longs-métrages fiction*
  - *Prix du public courts-métrage*
- Longs-métrages documentaires en compétition :
  - *Prix du Syndicat Français de la Critique de Cinéma*
- Longs-métrages de fiction en compétition :
  - *Grand Prix*
- Sélection scolaire collège :
  - *Prix des collégiens*

## **4.2.Composition des jurys**

Les jurys sont composés de la manière suivante :

- Jury fiction : 3 à 5 professionnels du cinéma et de l'audiovisuel
- Jury documentaire : En partenariat avec le SFCC, 3 à 5 critiques de cinéma

## **5.Communication et accompagnement des œuvres**

### **5.1.Communication en cas de sélection**

L'ayant droit d'une œuvre sélectionnée au festival s'engage à communiquer sur la sélection de celle-ci et la séance.

Le festival s'engage à fournir à l'ayant droit les « lauriers » de sélection, en français et en anglais.

En cas de Prix remporté lors du festival, l'ayant droit s'engage à faire figurer ces lauriers dans les différents éléments marketing concernant le film sélectionné tel que l'affiche du film.

### **5.2.Communication des films lauréats**

L'ayant droit dont un film est lauréat s'engage à communiquer sur le prix reçu lors du festival dans les différents éléments marketing concernant le film primé.

### **5.3.Accompagnement des films par les équipes**

Le festival invite les artistes des œuvres sélectionnées à venir présenter leurs œuvres. En accord avec l'ayant droit, un partage des coûts logistiques peut avoir lieu.

L'ayant droit s'engage à transmettre l'invitation du festival à l'équipe du film.

En cas d'empêchement d'une présence physique à Carcassonne dans le cadre de la projection du film, l'ayant droit s'engage à ce que le film soit accompagné par un membre de l'équipe en duplex, si les conditions techniques de la salle le permettent.

## **5.4. Dispositions spécifiques aux films en compétition**

Afin d'assurer une représentation de l'ensemble des équipes des films sélectionnés en compétition officielle, l'ayant droit s'engage à ce que le producteur, le réalisateur ou le distributeur du film soit présent lors de la cérémonie de clôture du festival, lundi 13 janvier à Carcassonne.

En cas d'empêchement d'une présence physique à Carcassonne, l'ayant-droit s'engage à une participation en duplex. Les équipes participant en duplex à la cérémonie de clôture s'engagent à se rendre disponibles lundi 13 janvier de 17h à 18h pour la répétition technique de la cérémonie ainsi que de 19h à 21h30 pour la cérémonie de clôture du festival.

## **6. comités et modalités de sélection**

### **6.1. Comité de sélection long-métrages (fictions)**

Sous la direction artistique de Henzo LEFÈVRE, le comité de sélection fictions est composé de 3 femmes et 3 hommes, issus de milieux professionnels et sociaux divers. Le comité inclut des professionnels du cinéma.

### **6.2. Comité de sélection long-métrages (documentaires)**

Sous la direction artistique de Henzo LEFÈVRE, le comité de sélection documentaires est composé de 3 femmes et 3 hommes, issus de milieux professionnels et sociaux divers. Le comité inclut des professionnels du cinéma.

### **6.3. Comité de sélection court-métrages**

Sous la direction artistique de Henzo LEFÈVRE, le comité de sélection court-métrages est composé de 3 femmes et 3 hommes, issus de milieux professionnels et sociaux divers. Le comité inclut des professionnels du cinéma.

### **6.4. Modalité de sélection**

Chaque film inscrit est visionné par au moins deux membres du comité.

En fonction de critères concernant la qualité de la réalisation, de l'interprétation, du montage, de la musique et du scénario, les films répondant à la totalité ou à la majorité des attentes données sont visionnés par l'intégralité des membres du comité de sélection.

L'ensemble des films répondant à ces critères sont également visionnés par Henzo Lefevre, délégué général du festival, en charge de la direction artistique de l'événement.

## **7. Conditions techniques en cas de sélection**

### **7.1. Format des copies**

Tout film sélectionné doit être livré au format DCP et au format Apple ProRes ou H264

### **7.2. Transport des copies**

Les frais de transport des copies de projection ainsi que toutes les charges y afférent, notamment les honoraires des transitaires en douane à l'importation et à l'exportation, sont intégralement à la charge des producteurs, des réalisateurs ou organismes expéditeurs pour l'aller.

L'association CinéBastide prend en charge le cas échéant le transport retour des copies ainsi que les frais d'entrepôt et d'assurance des copies de projection à compter de leur prise en charge et jusqu'à leur remise au transporteur pour le retour. Le tarif de référence retenu pour la valeur de la copie de projection est le tarif laboratoire (valeur de remplacement).

### **7.3. Sous-titrage et encodage**

Le festival ne prend pas à sa charge les frais de sous-titrages ou d'encodage au format DCP des films.

### **7.4. Conditions de projection**

Les films sélectionnés sont projetés au sein des salles dont dispose le festival.

En fonction des disponibilités des équipes de film et des salles, les films peuvent être projetés au Centre de Congrès (aménagé en cinéma par l'entreprise DéciPro) ou au Cinéma CGR Le Colisée.

Chaque film projeté amène à au moins une séance incluant un échange avec les spectateurs à la fin de la projection sous forme de Q&A en présentiel ou via un dispositif de visioconférence.

## **8. Dispositions diverses**

Si besoin, l'association CinéBastide, organisatrice du Festival International du Film Politique de Carcassonne, se réserve le droit de modifier le règlement et est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement.

En cas de modifications, les ayants-droits seront informés des modifications apportées au règlement.

## **9. Acceptation du règlement**

L'inscription d'un film via le formulaire du Festival International du Film Politique de Carcassonne implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.